



# RELEVÉ DE DÉCISIONS ET D'INFORMATIONS N°266

## CONSEIL EXÉCUTIF

Visioconférence – Mercredi 12 mai 2021

**Le secrétariat général**

**Diffusion :** conseil exécutif, membres d'honneur, ligues régionales, direction technique nationale, personnel fédéral

**Le présent relevé de décisions et d'informations a été adopté en séance du 26 mai 2021.**

**Membres du conseil exécutif :** Audrey Baron, Sylvain Benain, Cyrille Berton, Roland Boigeol, Gilles Castillon, Eric Charnier, Laurent Constantin, Pascal Couvineau, Malice Devergies, Julie Grall, Jules Harduin, Julien Laffay, Audrey Legrand, Mathieu Marie, Capucine Parot, Yohan Penel, Aline Pilon

**Excusés :** Agnès Chacun, Henri Guermont, Nathalie Huet, Alexandre Huvet, Laurence Le Couëdic, Jean-Marc Serfaty, Etienne Thobois, Sébastien Motard (RC)

**Invités :** Nicolas Galtier et Alexandre Komilkiw (CTS en charge des équipements) (tous deux jusqu'à 21h35)

**Assistent :** Cédric Célaire, Lionel Grenouillet, Paul-André Tramier, Céline Berton (DS), Pascal Bildstein (DC), Jérôme Careil (DTN), Emilie Coconnier (RA)

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<b>0/ Validation du RDI du conseil exécutif du mercredi 28 avril 2021</b>	
<b>Administration et animation d'équipe</b>	<p><b>Vote n°1 : validation du RDI du conseil exécutif du 28 avril 2021.</b></p> <p>Résultat du vote : 17 votants</p> <p>Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0</p> <p>Le RDI du conseil exécutif du 31 mars 2021 est validé à l'unanimité.</p> <p>Le président Yohan Penel profite de ce début de conseil exécutif pour annoncer que 3 026 339 € de demandes ont été effectuées dans le cadre de la campagne ANS 2021, pour 369 dossiers, qui représentent 1 206 actions.</p>	0_RDI_CEx_8_210428.pdf
	<b>1/ Validation de la stratégie sur les équipements</b>	
<b>Vie sportive - équipements</b>	<p>Le chargé de mission en charge des équipements, Paul-André Tramier présente le sujet. Il explique que la finalisation de ce dossier n'est pas définitive, et qu'elle évoluera dans le temps.</p> <p>Dans ce dossier, il explique qu'il ne faut pas faire l'impasse sur la question des équipements. En effet, ce sera un levier de développement pour la fédération, que ce soit en interne, comme vers l'extérieur. Il ajoute que la mission équipements nécessite donc un fonctionnement agile, avec la création de groupes de travail temporaires, ainsi que des rencontres ponctuelles avec certains experts sur des sujets spécifiques.</p> <p>Il développe ensuite la démarche effectuée, en cherchant à faire émerger une vision, qui amènera des enjeux et des objectifs pour la fédération. Un principe</p>	1_note_strategie_equipements.pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>d'action sera alors élaboré et obligera à prendre des orientations, qui seront mis en acte par des plans d'actions sur les thématiques.</p> <p>Cette vision a actuellement une réalité sur la pratique, qui nécessite ces équipements, dans le cadre d'une ambition partagée, qui est celle de pouvoir pratiquer le badminton partout en France, alors que sur 25 à 30 % des territoires de vie (qui ont été estimés à 2 700 sur l'ensemble du territoire), il y a moins de 10 licenciés à la FFBaD. Cela permettra de générer l'objectif de ces équipements qui est celui de repenser les équipements comme des lieux de pratique, de vivre ensemble et de mieux-être. Mais ce constat a permis de mettre en avant une grosse activité sur les dernières années, alors que bien trop de salles ne sont pas homologuées. Il y a également trop de zones sans équipement pour le badminton, ou sans club. Il souhaite mettre en avant l'importance du suivi, afin que des équipements où il y a du badminton puisse bénéficier de financements publics ou de l'ANS. De plus, ils ont constaté que 45 % des salles multisports ne bénéficiaient pas de traçages pour le badminton, et que ces équipements ne sont pas toujours une priorité pour les ligues. Le référent ajoute qu'ils se sont aperçus que l'exploitation des données numériques sur les équipements sont trop peu efficaces. L'autre problème actuel pour les clubs est que la très grande majorité des salles sont gérées et sont la propriété des collectivités, ce qui rend difficile pour ces clubs de les aménager et de se les approprier.</p> <p>Après cela, Paul-André Tramier présente les différents enjeux pour la fédération. Ces enjeux sont l'ouverture à l'innovation sociale, à l'évolution des techniques, ainsi qu'à de nouvelles modalités économiques et de gestion, afin de générer une crédibilité et une représentativité sur cette thématique. Cela correspond aussi d'explicitier et de diffuser les concepts sur les équipements en lien avec les territoires, tout en se dotant d'outils d'analyse territoriale, en prenant compte l'héritage des Jeux de Paris 2024.</p> <p>Il évoque les objectifs, que seront l'aménagement du territoire en équipements, tout en rendant ces derniers accessibles. L'autre objectif sera aussi de générer une animation territoriale de l'équipement, avec un meilleur accueil dans ces lieux, afin de penser ces derniers comme des lieux de vie. Pour cela, 5 principes d'action sont mis en avant, qui sont de mobiliser l'ensemble des acteurs du mouvement fédéral, d'associer l'ensemble des acteurs locaux du sport. Les autres principes sont de construire et d'élaborer des diagnostics crédibles et partagés, d'adapter nos stratégies d'actions en fonction du territoire, et d'appuyer et d'argumenter nos positionnements.</p> <p>Ensuite, les orientations stratégiques sont présentées, en commençant par améliorer la qualité des équipements et accompagner les ligues dans l'élaboration de leur schéma régional des équipements. Les autres axes sont de contribuer à la création de nouvelles salles, voire de salles spécifiques, de s'impliquer dans le déploiement des terrains d'AirBadminton et enfin en créant la maison du badminton, et en encourageant la création de maisons locales (régionales) du badminton. L'ensemble de ces orientations stratégiques vont ainsi mettre en avant différents plans d'actions sur chacun de ces cinq axes, qui ont alors été présentées, afin que le conseil exécutif ait des exemples sur la question.</p> <p>Paul-André Tramier conclut alors sa présentation par une mise en perspective de cette vision sur l'ensemble de l'olympiade. Il met d'abord en avant un besoin de programmer et de planifier l'action sur le temps, en termes de budgets et sur l'évaluation de l'action. Ensuite la prospective est de penser au renforcement des ressources humaines sur la mission, tout en se donnant des leviers financiers pour convaincre sur différentes questions. L'autre espérance sera d'optimiser et d'intensifier l'usage de la data, tout en participant à la transversalité de la réflexion et de l'action sur le développement de ce sujet. Enfin, la dernière perspective sera de développer et d'intensifier les relations avec les instances locales, mais aussi avec les collectivités locales.</p> <p>Afin de prolonger le sujet, et vu le nombre de questions prévues, le président annonce qu'un canal interne Teams dédié à ce sujet va être créé, afin de pouvoir travailler sur le sujet et répondre à l'ensemble de ces questions.</p>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<b>2/ Plan Emploi Fédéral : Analyse de la campagne 2021</b>	
<b>Emploi et formation</b>	<p>Le vice-président en charge de l'emploi et de la formation, Eric Charnier, prend la parole pour présenter les résultats de la campagne ANS 2021. Il rappelle d'abord que ce dispositif a pour but de permettre la création d'emplois dans les clubs, comités et ligues. Du fait de la baisse de licences sur cette saison, l'enveloppe à ce sujet a été réduite. Le nombre de structures bénéficiaires de ce dispositif pour cette saison a baissé. Les dossiers ont été étudiés par un CTS, un cadre fédéral, ainsi que par Eric Charnier. En tant qu'élus en charge de ce sujet, il s'est retiré des dossiers où il pouvait se trouver en potentiel conflit d'intérêt. Les premiers avis sont alors présentés au conseil exécutif, en fonction des éléments qui ont été fournis par les différents candidats. Il précise alors que le vote final, qui définira quelles structures bénéficieront de ce plan, aura lieu lors du conseil exécutif du mercredi 23 juin.</p>	<p>2_1_notice_Plan_Emploi_Federal_FFBA_D_2021.pdf  2_2_avis_dossiers_PEF_2021_phase_1.pdf  2_3_Strategie_emploi_FFBA_D_19-25.pdf</p>
	<b>3/ Composition de la commission éthique et déontologie</b>	
<b>Présidence</b>	<p>Le président Yohan Penel prend la parole pour présenter le sujet. Il précise que cette commission doit être recomposée pour cette mandature, et qu'une note a été diffusée pour présenter l'ensemble des candidats à cette commission, ainsi que leur profil. Il précise qu'il y a quatre postes en jeu, pour six candidats, sachant que Paul-André Tramier en a été nommé responsable lors du conseil exécutif du samedi 16 janvier.</p> <p>Les candidats à ces postes de membres de la commission éthique et déontologie sont (par ordre alphabétique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carine Bloch</li> <li>• Jean-Pierre Goullé (Sortant)</li> <li>• Isabelle Jobard</li> <li>• Bénédicte Maret</li> <li>• Patrick Sassoust (Sortant)</li> <li>• Françoise Sauvageot (Sortante)</li> </ul> <p>Le président rappelle alors que ce scrutin est majoritaire, à deux tours (si un deuxième tour est nécessaire). Après cette présentation, le vote a lieu.</p> <p><b>Vote n°2 : composition de la commission éthique et déontologie - 1<sup>er</sup> tour.</b></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 17 votants – 67 votes (sur 68 possibles)</p> <p>Majorité absolue : 9 voix</p> <p>Ont obtenu (par ordre alphabétique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carine Bloch : 14 voix</li> <li>• Jean-Pierre Goullé : 15 voix</li> <li>• Isabelle Jobard : 5 voix</li> <li>• Bénédicte Maret : 14 voix</li> <li>• Patrick Sassoust : 15 voix</li> <li>• Françoise Sauvageot : 4 voix</li> </ul> <p>Carine Bloch, Jean-Pierre Goullé, Bénédicte Maret et Patrick Sassoust ayant atteint la majorité absolue des voix, sont donc élus membres de la commission éthique et déontologie.</p> <p>Les quatre places à attribuer lors de ce vote ayant été attribuées au premier tour, le second tour de ce scrutin n'a donc pas lieu.</p> <p>Après ce vote, Paul-André Tramier prend la parole pour expliquer qu'un travail sera à faire, afin de mettre en place un règlement intérieur, alors qu'il n'y a aucune directive ministérielle à ce sujet. Il ajoute que si dans la nouvelle loi de gouvernance du sport, il n'y a pas de clarification ni d'action à ce sujet, la fédération devra réfléchir à la rédaction d'un règlement intérieur, et de saisine de cette commission.</p>	<p>3_note_commission_ethique_deontologie.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<b>4/ Validation du dossier AirBadminton pour dépôt à la CERFRES</b>	
<b>Vie sportive - équipements</b>	<p>Nicolas Galtier, conseiller technique national en charge du sujet du AirBadminton et invité de la réunion, présente le dossier. Il rappelle d'abord que le AirBadminton n'a rien à voir avec le badminton en extérieur.</p> <p>Il ajoute qu'après des rencontres avec un contact au ministère des sports, un dossier a été rédigé pour donner les bases de travail au sujet du cahier des charges en termes d'équipements, à déposer à la CERFRES, commission d'examen des règlements fédéraux relatif aux équipements sportifs, (instance du ministère des sports). Il a pour but de donner un avis sur les règlements en termes d'équipements, élaborés par les fédérations sportives. Il ajoute que l'objectif de ce dépôt en termes de règles sur les équipements est alors de développer la pratique, y compris compétitive.</p> <p>Il précise ensuite qu'afin de pouvoir permettre le passage à la CERFRES, il a été nécessaire de faire valider par le ministère des sports la nécessité de passer devant la CERFRES pour officialiser le AirBadminton, à partir des cahiers des charges élaborés en amont, et qu'à partir de cela, une notice d'impact a dû être rédigée. Cette notice devra être appuyée de devis de différents fabricants.</p> <p>A partir de cela, le CTS ajoute que le passage devant la CERFRES aura pour but de présenter, concernant le AirBadminton, les terrains, dans un cadre permanent, pour l'organisation de compétitions, que ce soit des terrains sur du sable ou en dalles plastifiées, ainsi que les dimensions de l'aire de jeu, entre le terrain et le périmètre de sécurité. L'autre élément de la présentation concerne la question du matériel, qui correspond à l'ensemble poteau-filets, ainsi qu'aux lignes de jeu.</p> <p>Après cette présentation, une phase de débat a lieu. Pascal Bildstein alerte alors sur sa crainte que le document, tel que rédigé, va beaucoup entraver le développement du AirBadminton. En effet, cette pratique a été pensée par la BWF, dans un cadre de développement du badminton, en pensant à une pratique jouée partout, et tout le temps, et pas obligatoirement dans un cadre de développement de la pratique à des fins compétitives. Alexandre Komilkiw rebondit sur cette alerte pour rappeler que la fédération a une délégation de service public, et que de ce fait, la fédération doit éditer les règles techniques pour toute pratique compétitive. Il ajoute qu'à son sens, la fédération a obligation de passer par la CERFRES dans le cadre des pratiques compétitives (qui nécessitent alors un cahier des charges spécifique), et qu'à côté de cela, il serait possible d'avoir une vision différente pour une pratique de développement.</p> <p>Audrey Legrand interroge ensuite les intervenants afin de savoir si la stratégie, telle que pensée, sur les équipements, continue comme étant sur un développement rapide et accessible, ou par l'équipement et la compétition. Yohan Penel rebondit alors pour préciser que la stratégie actuelle est celle d'une diversification des activités, pour diversifier les publics, afin d'élargir la base financière et humaine des clubs. Il ajoute qu'alors un pari est à faire sur l'avenir, en termes d'orientations sur le développement de cette pratique.</p>	4_projet_presentatio n_airbad_cerfres.ppt
	<b>5/ Primes pour les sportifs de haut niveau</b>	
<b>Finances et économies du badminton</b>	<p>La trésorière générale adjointe, Audrey Baron, présente le sujet des primes pour les sportifs de haut niveau. Ce sujet est le fruit de l'évolution du système d'aides personnalisées et notamment vu les performances de certains des meilleurs joueurs français. Elle précise que cette présentation évoque la situation des primes pour l'année 2021, alors qu'avec l'arrivée du nouveau DTN, il y aura une nouvelle réflexion sur le sujet.</p> <p>Elle présente ensuite le contexte actuel, où les aides personnalisées étaient composées d'une partie de prime à la performance, et une autre était utilisée pour équilibrer, sachant que l'ensemble de ces primes sont financées par</p>	5_note_aides_perso _et_prime_perfvdef. pdf

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>l'État, et elles ne sont pas versées en tant que telles par la fédération, mais par un virement du CNOSF directement aux joueurs. Ces aides personnalisées sont plus précisément des aides sociales, des aides aux projets sportifs et de formation, une compensation du manque à gagner employeur, des primes à la performance, ainsi que des remboursements de frais. En 2019, 172 000 € avaient été versés aux sportifs de haut niveau par le CNOSF, pour une enveloppe originelle de 150 000 € (22 000 ont été versés avec des fonds propres), alors qu'en 2020, 141 000 € ont été versés, pour 120 000 € de prévu à l'origine (21 000 € ont donc été versés par des fonds propres de la fédération). Pour la partie des primes à la performance, des primes étaient versées à partir de la présence à un certain stade de la compétition, ce qui a occasionné un total de versements de 12 000 € en 2019, et de 20 000 € en 2020.</p> <p>Elle passe ensuite à la présentation du dispositif pour l'année 2021. Audrey Baron annonce alors qu'une partie des primes à la performance ont été sorties des aides personnalisées. L'ANS a demandé à revoir ce protocole au niveau de la fédération, avec des règles supplémentaires, telles qu'un plafond de revenu pour bénéficier des aides personnalisées. Cela a donc amené à ce que certains de ces sportifs ne peuvent plus bénéficier de ces aides, basculant sur les fonds propres de la fédération. L'enveloppe obtenue pour 2021 a donc été de 100 000 €, pour une somme budgétée de 170 000 € (soit 70 000 € de fonds propres). Compte tenu des bonnes performances de certains joueurs, la nécessité de modifier les règles a dû se faire, afin d'éviter une explosion de ce budget de primes à la performance, et rester dans l'enveloppe prévue. Elle propose donc un système de points pour calculer les primes, restreint aux demi-finales à minima de ces compétitions, ainsi qu'à des performances face à des membres du Top 10 mondial. De plus, elle propose que le Parabadminton soit aussi intégré à ce système d'aides, avec un barème spécifique en fonction de leur circuit. En termes de bilan pour ces aides, les 100 000 € reçus dans le cadre du contrat de développement ont été totalement affectés aux aides personnalisées, alors qu'au nom des primes à la performance, un budget de 105 000 € a été alloué, sachant que ce budget est le fruit d'une réaffectation de poches budgétaires relatives au haut niveau, ce qui n'augmente pas réellement le coût de ces aides pour la fédération. Dans le cadre de l'enveloppe des points, si le budget vu le nombre de points de performance n'est pas totalement utilisé, l'enveloppe restante pourra être réaffectée. Alors que si l'ensemble des points de performance est atteint ou dépassé, la valeur du point sera pondérée, afin que le total ne déborde pas de l'enveloppe.</p> <p>La trésorière générale adjointe, au vu du début de la saison des sportifs français, propose trois options, vu que les joueurs avaient connaissance du système précédent. La première option est de maintenir les primes du premier trimestre, selon l'ancien système, et une affectation du reste de l'enveloppe dans le cadre de ce système à points. La deuxième option est de remettre à zéro ces primes et d'intégrer les résultats du premier trimestre à ce système à points. La dernière option est aussi une remise à zéro, et une intégration des performances individuelles dans ce calcul par points, hormis pour le championnat d'Europe par équipes mixtes, où la prime allouée aux joueurs qui ont fini deuxième serait toujours distribuée, et retirée de l'enveloppe restante.</p> <p>Après une phase de questions, le vote quant à l'option choisie a lieu.</p> <p><b>Vote n°3 : validation du nouveau dispositif de répartition des primes pour les sportifs de haut niveau.</b></p> <p><u>Résultat du vote</u> : 17 votants</p> <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Option 1 (Maintien des primes du premier trimestre 2021 selon l'ancien système et affectation du reste de l'enveloppe selon le système par points) : 12 votes</li> <li>• Option 2 (Remise à zéro des primes au 1<sup>er</sup> janvier 2021, affectation</li> </ul>	

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>totale de l'enveloppe dans le calcul par points) : 1 vote</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Option 3 (Remise à zéro des primes au 1<sup>er</sup> janvier 2021, affectation totale de l'enveloppe dans le calcul par points, hormis les primes, maintenues) pour les championnats d'Europe par équipes mixte : 0 vote et abstention : 4 votes</li> </ul> <p>L'option 1 est adoptée à la majorité.</p>	
	<b>6/ Amphora : droits d'auteur</b>	
<b>Emploi et formation</b>	<p>Le vice-président en charge de l'emploi et de la formation, Eric Charnier, prend la parole pour présenter la note d'information (qui avait été envoyée en amont du conseil exécutif précédent). Ce point complète les points précédents qu'il a pu y avoir sur ce sujet.</p> <p>Il expose, au vu des éléments, qu'en termes de légitimité, il est possible, dans le cadre du livre sur la préparation physique, de réfléchir à la reconnaissance de l'implication des auteurs. Concernant les livres rédigés par Frédéric Dor, ils ont été rédigés dans un cadre personnel (et non dans le cadre de son travail), mais la fédération a soutenu la publication de ces ouvrages, vu l'intérêt pour le réseau de techniciens et de formateurs. Il apparaît donc dans ce cadre qu'il est légitime que l'auteur reçoive ces droits d'auteur, alors qu'en l'état, cela n'est pas possible.</p> <p>De ce fait pour le versement de droits d'auteur, il propose que la fédération pourrait envisager de faire un geste financier en remerciement des auteurs pour le livre sur la préparation physique. Jérôme Careil (en tant qu'ancien responsable de FormaBad) précise alors que les auteurs de cet ouvrage n'ont rien demandé en retour, alors qu'à l'origine, il n'était pas prévu que ce livre soit paru. Pour les livres issus d'une initiative personnelle, Eric Charnier estime qu'une répartition des droits d'auteur semble opportune. Il propose alors que la répartition des droits d'auteur sur ces livres soit, sur les 8 % versés par Amphora, de 6 % pour l'auteur, et de 2 % pour la fédération.</p> <p>Après une phase de questions/réponses, Eric Charnier annonce enfin qu'un point ultérieur est prévu, après que les questions juridiques soient calées, pour prendre les décisions associées en fonction des propositions finales.</p>	<p>4_Note_droits_auteur_Amphora_avril_2021.pdf</p> <p>(Note distribuée en annexe du CEx du 28 avril 2021)</p>
	<b>7/ Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du mercredi 26 mai 2021</b>	
<b>Animation d'équipe et administration</b>	<p>Le président Yohan Penel présente l'ordre du jour prévu pour la prochaine réunion du conseil exécutif, qui aura lieu le mercredi 26 mai 2021.</p> <p>L'ordre du jour se compose sous cet ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>0) Validation du RDI du conseil exécutif du mercredi 12 mai 2021</li> <li>1) Composition de la commission de surveillance des opérations électorales et ajustements des compositions des commissions</li> <li>2) Modalités de reprise de la compétition le 12 juin</li> <li>3) Calendrier sportif 2021-2022</li> <li>4) Validation de l'ordre du jour du conseil exécutif du mercredi 9 juin 2021</li> <li>5) Questions diverses</li> </ol>	
	<b>8/ Questions diverses</b>	
	<p>Sylvain Benain lance la phase de questions diverses, et interroge le président, en amont de l'assemblée générale de la BWF prévue le 22 mai, sur la prise d'une position du conseil exécutif au sujet du vote relatif au scoring. Le président lui répond que la décision n'est pas prise, d'autant plus qu'un débat n'a pas pu avoir lieu, entre Etienne Thobois (qui représenterait les pour) et une personne contre. Pascal Bildstein rebondit en expliquant que Yohan Penel devra voter sur cette décision. Il précise aussi qu'Etienne Thobois, est le directeur général de Paris 2024, et aussi le représentant du badminton Français à la BWF, où il se représente. Il ajoute qu'un vote contre cette décision est, d'une certaine manière, désavouer ce dernier dans sa campagne, ce qui pourrait être très risqué. Pascal Bildstein précise ensuite</p>	<p>8_note_fonctionnement_transversalite.pdf</p>

SECTEURS	POINTS A L'ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS
	<p>que pour participer à ce débat, il est nécessaire d'être bon, pour faire face à ce dernier, alors que la BWF s'est déjà prononcée dessus, et que ce sont les asiatiques qui avaient amené au refus de ce vote en 2018. Il pointe alors que, si ce vote est revenu cette année, cela provient des fédérations qui avaient voté contre, en Asie. Il ajoute aussi que cette réforme a été voulue et pensée par la BWF, pour la communication et la télévision, afin d'avoir des matchs plus courts quand ils sont déséquilibrés, et qu'il n'y aurait pas de changements sur les matchs disputés, tout en multipliant les money-times, avec plus de fins de sets à suspens. Il termine en disant que pour la BWF, cela serait le moyen d'améliorer le spectacle sportif, en suivant une tendance lourde allant vers la diffusion seulement des moments forts des matchs, afin d'attirer un public plus jeune. Jules Harduin propose d'aller chercher un élu d'une autre fédération, à l'international contre ce projet, avec le risque que ce débat soit en anglais, pour pouvoir avoir un opposant qui soit en capacité de nourrir ce débat. Yohan Penel conclut en exposant que vu les délais entre cette réunion et l'assemblée générale de la BWF, l'organisation d'un débat public sur la question sera très compliquée à tenir.</p>	

*Fin de la séance : 22h55*

**Mathieu Marie**  
**Secrétaire général adjoint de la FFBaD**